

Comprendre le projet de loi "Assurance chômage"



L'article 1: adopté

Module l'assurance chômage en fonction de la **conjoncture économique** (décret à paraître)

Prolonge les règles actuelles de l'Assurance chômage jusqu'à la fin 2023

Prolonge le dispositif "bonus-malus" jusqu'à fin août 2024

Autres mesures

Sécuriser les élections professionnelles à partir du 01/11/2022

Accompagner la mise en oeuvre du bonus-malus

Refondre le dispositif de la VAE

Objectif plein emploi

L'indemnisation devrait être "**plus stricte quand trop d'emplois sont non pourvus, plus généreuse quand le chômage est élevé**"



Règles actuelles d'indemnisation

Avoir travaillé environ **6 mois** (130 jours) sur une période de **24 mois** (pour les moins de 53 ans) ou 36 mois (pour ceux de plus de 53 ans)

Durée maximum d'indemnisation : 24 mois pour les moins de 53 ans ou 36 mois pour les plus de 55 ans

Allocation dégressive dès le 7ème mois d'indemnisation pour les personnes dont l'ancienne rémunération était supérieure à **4 545 €/brut/mois**

→ Sénat : 25 octobre 2022